



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 11 décembre 2025

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 5 décembre 2025

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 42
Nombre de membres en exercice : 42

Nombre de présents participant au vote : 37
Nombre de procurations : 4

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Karine HUON-SAVINA
Madame Nathalie KOENDERS		Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Christine MARTIN	Madame Ludmila MONTEIRO
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Lionel SANCHEZ
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Céline TONOT	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Jean-François DODET	Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Monsieur François SARRON-PILLOT
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur Dominique GRIMPRET	Madame Brigitte POPARD	Monsieur Didier RELOT
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Patrick BAUDEMENT
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUM	Madame Monique BAYARD
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	

Membres absents :

Monsieur Patrick CHAPUIS	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
	Monsieur Antoine HOAREAU pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Madame Danielle JUBAN
	Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME
Politique de la ville – Contrat de ville - Programmation 2025

Lors du conseil métropolitain en date du 27 juin 2024, Dijon métropole a approuvé le contrat de ville 2024 – 2030. Elle en est signataire et copilote sa mise en œuvre avec l'Etat. Ce contrat est l'outil central de la politique de la ville menée au sein des 6 quartiers prioritaires des villes de Chenôve, Dijon, Longvic, Talant et Quetigny.

Le contrat de ville permet d'offrir un cadre partenarial d'actions aux signataires et aux acteurs de la politique de la ville. Aussi, le Conseil Régional, le Conseil Départemental, les communes de Chenôve, Dijon, Longvic, Talant, Quetigny, la Caisse d'Allocations Familiales, les bailleurs (CDC habitat, ICF habitat, Grand Dijon habitat, Habellis, Orvitis), se mobilisent aux côtés de Dijon métropole et de l'État.

La mobilisation des partenaires institutionnels et associatifs au sein de ce contrat permet de développer des actions qui visent à accompagner au mieux les habitants des quartiers prioritaires en politique de la ville et constitue un espace ressource pour travailler collectivement les orientations prioritaires du contrat.

Le contrat est recentré autour de 4 enjeux locaux prégnants, identifiés en lien avec les habitants et déclinés en orientations :

- Les transitions : écologique, numérique, démographique.
- L'emploi et l'activité économiques : remobilisation des publics très éloignés de l'emploi, promotion de l'entrepreneuriat, lutte contre les discriminations,
- L'émancipation : la mobilité, l'éducation, l'accompagnement des nouveaux arrivants, l'apprentissage de la langue française, l'accès aux droits et aux équipements, à la culture, au sport.
- La tranquillité publique et la citoyenneté : la prévention chez les jeunes, la lutte contre les nuisibles, la participation citoyenne, le logement et le cadre de vie.

Les actions proposées par les acteurs du territoire métropolitain répondent à ces enjeux et sont distinguées en 3 catégories :

- Les actions dites « structurantes » pour les habitants qui répondent à des besoins récurrents liés à la mobilité résidentielle. On peut citer, par exemple, l'apprentissage de la langue française, l'accès aux droits et la connaissance des ressources du territoire, l'accès au sport et à la culture, le renforcement de la réponse éducative.
- Des actions ponctuelles dont la temporalité peuvent varier pour permettre aux habitants d'accéder à des dispositifs ou de sécuriser leur parcours, comme la mobilisation des personnes très éloignées de l'emploi, la lutte contre l'isolement, la participation citoyenne.
- Les actions de coordination des dispositifs ou des acteurs pour rendre lisibles les politiques publiques ou proposer des projets coconstruits et spécifiques aux enjeux.

Dans le cadre de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes et dans l'objectif de favoriser leur émancipation, la Mission Locale a déployé deux actions dans le courant du second semestre 2025.

- « C'est mon patrimoine », action cofinancée par le ministère de la culture, dont l'objectif est de mettre en mouvement les jeunes en dehors de leur quartier, découvrir le patrimoine urbain et rural à travers la photographie pour valoriser l'héritage par une interprétation personnelle et artistique. Un groupe de 10 jeunes a été accompagné par des guides et un photographe pour réaliser une exposition « Histoire en pixel, les jeunes au coeur du patrimoine » dont le vernissage a eu lieu le 21 octobre. La réalisation de cette exposition itinérante a permis aux jeunes d'acquérir des compétences transverses, comme la communication et la confiance en soi, utiles à leur insertion professionnelle.

La Mission Locale a sollicité 2 300 € pour le financement de cette action.

- « Sprint vers l'emploi » : 1 stage intensif de 6 jours a bénéficié à 10 jeunes afin de leur permettre, sur une courte période, de se préparer aux entretiens de recrutement en améliorant leur posture

professionnelle, leur confiance en soi, identifier et valoriser leurs compétences, travailler sur les outils du recrutement (CV, lettre de motivation, aisance orale).

Le cinquième jour, les jeunes ont simulé des entretiens de recrutement avec les représentants de 11 entreprises locales.

A l'issue de ce stage 4 jeunes ont trouvé un emploi, 1 jeune est alternant et les 5 autres restent dans une dynamique active de construction de leur parcours.

La Mission Locale a sollicité 4 050 €.

Il est proposé au bureau métropolitain d'approuver cette dernière phase de la programmation du contrat de ville.

**Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** la troisième partie de la programmation des actions métropolitaines 2025 de la politique de la ville ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à verser une subvention de 6 350 € à la Mission Locale pour la réalisation des actions « C'est mon patrimoine » et « Sprint vers l'emploi » ;
- **de prélever** cette somme sur le budget 2025.

SCRUTIN	POUR : 41	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 4 PROCURATION(S)	